

## Passerelle civil - affaires

Par **Orthmayer**, le **24/11/2016** à **12:07**

Bonjour à tous !

J'aurais (encore) besoin de quelques informations concernant mes choix d'orientation.

Je suis actuellement inscrit dans un M1 Droit civil / droit des procédures, et je suis en parallèle un DU en Propriété intellectuelle au sein de ma fac.

Je pense un peu m'être trompé de M1, j'aurais probablement du opter un M1 Affaires/Droit de l'entreprise. Cependant, l'omniprésence du droit fiscal dans ces diplômes m'a un peu rebuté.

Ma question est la suivante : Puis-je encore intégrer Un M2 en droit des affaires, plus généralement en droit économique (le droit de la concurrence et de la distribution notamment) ? Est-ce qu'un tel changement est possible d'une manière générale ?

Je sais que répondre à un telle question est difficile : les exigences varient selon les M2, et les matières étudiées en M1.

Cependant, si certains au sein de ce forum ont des expériences à partager, je serais ravi de recueillir quelques témoignages !

Merci d'avance !

Par **Visiteur**, le **24/11/2016** à **12:49**

Bonjour.

Je pense que tout dépend des matières que vous étudiez cette année.

Est-ce que vous faites du droit commercial au minimum (IPC, entreprises en difficulté) ? Des régimes matrimoniaux et des successions ? Des contrats commerciaux ? Du droit de la propriété intellectuelle ? Du droit de la consommation ?

Généralement, c'est tout de même plus facile de bifurquer d'un M1 droit privé général/droit civil vers autre chose, que d'un M1 pénal.

Par **Orthmayer**, le **24/11/2016** à **18:01**

Ce semestre, j'ai contrats civils et commerciaux, successions, et droit international privé en majeure.

Droit des assurances, et Droit fiscal des entreprises en option.

Pour le second semestre, et en majeures j'ai régime matrimoniaux, droit de la consommation et procédure civile approfondies.

Procédures civiles d'exécution en option. Et je comptais prendre fiscalité des entreprises en option, mais je n'ai pas eu le courage.

Je suis un DU de PI en parallèle, qui se conclut par une soutenance de mémoire et un partiel à la fin de l'année.

Pas de procédures collectives. Je ne savais pas que les régimes matrimoniaux et les successions relevaient du droit des affaires...

Par **Visiteur**, le **24/11/2016** à **18:29**

Si, les régimes mat' et les successions servent à tout. En affaires, c'est notamment pour liquider les actifs de l'entreprise.

Ton master me semble tout à fait adapté. Il ne te reste plus qu'à cartonner sur les notes.

Après c'est vrai que la section est parfois bizarre: je connais une fille qui fait un M2 affaires alors qu'elle n'a jamais pris de droit commercial, sociétés ni de fiscal. Mais comme elle a cartonné en DIP et en successions elle a été prise quand même.

Par **Orthmayer**, le **25/11/2016** à **14:04**

Ah super, je suis rassuré !

J'ai deux questions supplémentaires :

-Est-ce j'ai intérêt à conserver fiscalité des entreprises en option pour le second semestre ? Je ne supporte pas la matière, mais je me dis que c'est forcément utile.

-Cette question là est peut-être un peu bête, mais je demande quand même : est-ce qu'une reconversion en droit de la concurrence spécifiquement serait possible ? Sachant que dans ma formation actuelle, il m'est absolument impossible d'en faire, même en option !

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/11/2016** à **14:20**

Bonjour

Je confirme Ezoah, avec les matières que vous étudiez dans votre M1, vous pouvez prétendre à un M2 Droit des affaires.

Je vous conseille de garder fiscalité, car si vous partez en M2 Droit des affaires vous n'allez pas y échapper.

Pour le droit de la concurrence vous pouvez toujours vous auto-former en empruntant un manuel.

Par **Visiteur**, le **25/11/2016** à **15:10**

Et moi je confirme Isidore: gardez le fiscal, c'est indispensable. Et arrangez-vous pour le prendre en TD: j'ai fais la bêtise de le prendre sans l'année dernière, et effectivement c'est pas top.

En fait, la plupart des M2 Affaires sont des M2 Fiscalité et sociétés. Les contrats commerciaux et la concurrence sont soit une autre spécialisation, soit viennent après.

Par **Orthmayer**, le **25/11/2016** à **15:12**

Dans mon cas ce sera on option. Tout cela me confirme que je me suis planté de M1 en tout cas.

Merci pour vos conseils !

Par **Orthmayer**, le **25/11/2016** à **15:43**

J'ai quand même une autre question :

[citation]Pour le droit de la concurrence vous pouvez toujours vous auto-former en empruntant un manuel.[/citation]

Le fait que je n'aie absolument pas vu cette matière dans le cadre du M1 risque quand même d'être un problème, au moins du point de vue de l'admissibilité, non ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/11/2016** à **15:48**

Bonjour

Commencez avec l'essentiel du droit de la concurrence (livre carré). Ensuite vous pourrez vous diriger vers des manuels plus complet.

Il faut savoir qu'en M2 on vous demandera parfois de vous auto-former sur certains points.

Par **Visiteur**, le **25/11/2016** à **16:48**

De toute façon, toutes les matières sont importantes en M1, il faut bien faire des choix. Professionnellement c'est pareil: vous pourrez vous former aussi dans un domaine que vous n'aurez pas du tout, ou pas assez approfondi en cours (ex: droit de l'urbanisme).